

## CONDITIONS GENERALES DU LIVRET PROPRIÉTAIRE by NEXITY

### Article 1 : Mise en place

Le présent dispositif est mis en place à compter :

1. **Pour l'offre de bienvenue**
  - Du 29 janvier jusqu'au 29 février 2024
2. **Pour l'aide à l'achat Nexity (reconductible)**
  - Du 29 janvier jusqu'au 31 Mars 2024

NEXITY COCKPIT INVESTISSEMENT se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser ces Conditions Générales, en totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du souscripteur pour les offres en cours préalablement à la modification ou à l'interruption dudit dispositif, pour autant que les modifications en question ne résultent pas d'obligations légales. Les règles d'éligibilité des souscripteurs ainsi que des produits tels que définies ci-après pourront ainsi faire l'objet de modifications, de suppressions, d'ajouts dans le respect des procédures et dispositions légales applicables.

### Article 2 : Définition

Le Livret Propriétaire Nexity (ci-après le "Livret") est un produit d'épargne émis par Nexity, en partenariat avec CFCAL, filiale du Crédit Mutuel Arkéa.

L'ouverture du Livret est réalisée via une souscription en ligne sur le site Pierre-Papier-Immo.fr

Le Livret propriétaire par Nexity peut être ouvert par toute personne physique de façon nominative ou sous forme de compte sur livret joint.

Cependant, une seule et même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret propriétaire by Nexity.

Le Livret propriétaire de Nexity est ouvert pour une durée indéterminée. Son ouverture est conditionnée à l'encaissement effectif du versement initial. Le Plafond du Livret propriétaire by Nexity est, sauf accord contraire exprès de CFCAL, fixé à 10 000 000 euros.

### Article 3 : Ouverture et détention du Livret propriétaire by Nexity

#### - **Fonctionnement du Livret propriétaire By Nexity**

A concurrence du montant minimum légal (100 euros au 29 Janvier 2024) et du plafond conventionnel, le titulaire d'un Livret propriétaire by Nexity peut effectuer à tout moment sur ce dernier des versements par chèques ou virements, ponctuels ou périodiques, ainsi que des retraits par virement sous réserve que le solde du Livret propriétaire by Nexity ne soit aucunement débiteur. Toute opération devra être d'un montant minimum de 100 euros.

Aucun moyen de paiement n'est délivré sur ce type de compte.

Les fonds déposés sur le Livret propriétaire par Nexity sont disponibles et remboursables à vue sous réserve des délais d'encaissement effectif et des opérations en cours.

En cas d'opération de crédit entraînant ou susceptible d'entraîner le dépassement du plafond du Livret propriétaire par Nexity, le montant correspondant à l'excédent sera versé sur le ou l'un des compte(s) espèces ouvert(s) au nom du titulaire.

Un relevé de compte annuel sera dressé au titulaire par voie électronique ou postale.

La réception, par voie électronique ou postale, du relevé par le titulaire emportera ratification et acceptation de son contenu en l'absence dans les 30 (trente) jours calendaires suivants la date d'envoi ou la mise à disposition du relevé de toute contestation écrite et motivée par le titulaire notifié au CFCAL et Nexity Cockpit Investissement.

Le titulaire s'engage à vérifier la régularité des opérations enregistrées sur son Livret propriétaire par Nexity et à signaler au CFCAL et Nexity Cockpit Investissement toute anomalie ou toute non-réception de ses relevés.

Les dispositions contenues dans les Conditions Générales de l'ensemble des produits et services bancaires et boursiers du CFCAL et Nexity Cockpit Investissement sont à rester applicables par défaut sauf contrariété.

#### - **Rémunération**

Le taux annuel brut de rémunération du Livret propriétaire by Nexity est porté à la connaissance du titulaire préalablement à l'ouverture du Livret. Il est librement attribué par Nexity Cockpit Investissement et CFCAL et est révisable à tout moment. Toute révision fera l'objet d'une communication préalable par tous moyens.

Le taux d'intérêt annuel brut (taux avant application de la fiscalité et des prélèvements sociaux) en vigueur est disponible sur le site du CFCAL et Nexity Cockpit Investissement.

Les intérêts commencent à courir à partir du 1er ou du 16 de la quinzaine qui suit le jour du versement.

Ils cessent de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour du remboursement.

Au 31 décembre de chaque année, les intérêts acquis s'ajoutent au capital et produisent à leur tour des intérêts.

La capitalisation des intérêts peut avoir pour effet de porter le montant du Livret propriétaire par Nexity au-delà du plafond conventionnel.

#### - **Fiscalité**

Les intérêts produits sont soumis à imposition selon la réglementation fiscale en vigueur sur les comptes sur livret.

#### - **Clôture d'un Livret propriétaire by Nexity**

Le Livret propriétaire par Nexity peut être clôturé sans préavis par son titulaire par lettre recommandée avec Accusé de Réception. Le CFCAL et Nexity Cockpit Investissement se réservent le

droit de clôturer un Livret propriétaire par Nexity à tout moment par lettre recommandée avec Accusé de Réception annulé un préavis de 30 (trente) jours.

Le Livret propriétaire de Nexity dont le solde est inférieur au montant minimum légal pourra être clôturé par le CFCAL et Nexity Cockpit Investissement.

#### **Article 4 : Tarification**

Le titulaire d'un Livret propriétaire by Nexity est soumis à la tarification en vigueur chez le CFCAL et Nexity Cockpit Investissement. Toute modification ou révision tarifaire est régie par la disposition des Conditions Générales de l'ensemble des produits et services bancaires du CFCAL

#### **Article 5 : La fourniture à distance de services financiers**

La fourniture à distance de services financiers, régie par les dispositions du Code de la Consommation (articles L121-20-8 et suivants) et du CMF (articles L343-1 et suivants), est la fourniture de services financiers dans le cadre d'un système de vente ou de prestations de services à distance utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance. Le cas échéant, le Titulaire dispose d'un délai de rétractation de 14 (quatorze) jours calendaires révolus, à compter soit de la date de conclusion du contrat soit de la date à laquelle le titulaire reçoit les conditions contractuelles et informations relatives au service si cette dernière est postérieure à la date de conclusion, pour renoncer sans motif et sans pénalités à ce dernier et ce par courrier recommandé avec Accusé de Réception de sa part « adresse de Nexity Cockpit Investissement »

Sous réserve de la demande préalable en ce sens par le titulaire, le contrat peut recevoir un commencement d'exécution avant l'expiration du délai de rétractation.

#### **Article 6 : Evolutions réglementaires**

Les présentes Conditions Générales sont susceptibles de modifications soit du fait d'évolutions réglementaires soit à l'initiative du CFCAL et de Nexity Cockpit Investissement.

Dans le premier cas, les nouvelles mesures entreront en vigueur dans les délais et selon les modalités prévues par les textes.

Dans le second cas, le CFCAL et Nexity Cockpit Investissement notifieront les modifications par tous moyens entre autres par voie télématique, e-mail compris ou lettre simple.

A défaut de refus express du titulaire dans les 15 (quinze) jours à compter de la date de réception ou de mise à disposition des nouvelles dispositions, les modifications seront acceptées sans réserve par l'Utilisateur.

#### **Article 7 : Loi applicable – Langue – Tribunaux compétents**

Les présentes sont soumises à la loi française et la langue utilisée est la langue française.

Pour le règlement de toute contestation ou de tout litige qui pourrait se présenter au sujet du bon fonctionnement du livret ouvert par le titulaire et de toute créance qui en résulterait, et en cas

d'absence d'accord intervenu entre les parties, il est fait exclusivement attribution de compétence aux tribunaux du lieu où est tenu le livret ou du siège social de NEXITY COCKPIT INVESTISSEMENT.

## I. Réduction liée au livret

En plus de la rémunération, une réduction est opérée lors de l'achat d'un bien immobilier neuf chez, NEXITY LOGEMENT, Édouard DENIS, ou Primosud.

Le montant de la réduction dépend du type de bien acheté chez Nexity, comme suit :

- Pour l'achat d'un T1, la réduction est de **5000€**.
- Pour l'achat d'un T2, la réduction est de **8000€**.
- Pour l'achat d'un T3, la réduction est de **11000€**.
- Pour l'achat d'un T4, la réduction est de **14000€**.
- Pour l'achat d'un T5, la réduction est de **20000€**.

Pour déclencher et bénéficier de la réduction liée au Livret, vous devez devrez justifier d'un solde sur votre livret égal ou supérieur à un montant de 2 400 € en plus du versement initial de 100 euros . Ce versement peut être effectué sur une durée comprise entre une et 24 mensualités.

Cette offre peut être transférée à un autre bénéficiaire pour l'achat d'un logement Nexity.

Elle est utilisable une fois.

## II. Offre de Bienvenue

Une offre de bienvenue de 100 € est proposée jusqu'au 29 février 2024 sous réserve d'un engagement de versement de 100 euros mensuels sur 12 mois consécutifs qui sera effectivement versée après vérification par la Banque du virement permanent mis en place.

Après validation de la Banque sur la conformité du virement, le Client/souscripteur recevra ses fonds dans un délai de 90 jours.

Pour déclencher et bénéficier de l'offre de bienvenue, l'épargnant verser un minimum de 100 € par mois pendant les 12 prochains mois ou verser un montant libre minimum de 1 200 €.

Elle est utilisable une fois.

En cas de clôture, le titulaire recevra la vente du Livret propriétaire by Nexity augmenté des intérêts produits jusqu'à la date de sa clôture.